

Nos premières armes à feu personnelles : les revolvers

Au moment de sa création, au 19^e siècle, le « Département de Police de Montréal » ne possédait pas d'armes à feu.

Bâtons contre revolvers

La lecture des journaux de l'époque nous apprend que si les policiers n'étaient pas armés, les cambrioleurs, eux, l'étaient ! En effet, dans son édition du 6 novembre 1899, le quotidien *The Gazette* rapporte qu'encore une fois, des « constables » non armés ont fait face à des cambrioleurs qui ont tiré pas moins de 20 coups de feu dans leur direction, sans toutefois les atteindre. L'événement s'était produit au 370, rue Saint-Antoine. Dans un long article sous-titré : « It Was Batons Against Guns », le journaliste de la *Gazette* déplorait avec véhémence le manque de moyens des policiers aux prises avec les auteurs de ce cambriolage.

Pressions pour armer les policiers

Cet événement, et surtout l'article de *The Gazette*, eurent rapidement des échos, car dès le 9 novembre (donc trois jours plus tard), la victime du cambriolage, J.H. McKeown, accompagnée par un groupe de commerçants, eux aussi cibles de cambrioleurs armés, se présentait devant le Comité de police de la Ville de Montréal pour demander une meilleure protection, notamment la présence de policiers armés dans les rues commerciales. Non seulement les intervenants eurent-ils gain de cause, mais les choses se précipitèrent, disons... comme une traînée de poudre !

Uniformes contre revolvers

Ainsi, durant l'après-midi du 16 novembre 1899, les membres du Comité de police, sous la présidence du conseiller Marsolais, virent le chef de la Police de Montréal, George Edward Hugues, faire un geste inhabituel pour les politiciens de cette époque : il étala devant eux une panoplie de revolvers de tous les types et de calibres variés. Toujours selon *The Gazette*, la présentation du chef

Hugues fut efficace, car la décision de lancer un appel de propositions pour des revolvers fut prise sur-le-champ, avec un budget initial de 800 \$, lequel provenait d'un montant originellement prévu pour l'achat d'uniformes.

Appels d'offres

C'est ainsi que dès le 17 novembre 1899, les divers journaux montréalais publiaient un appel d'offres pour l'acquisition d'un lot initial de 100 revolvers, avec les spécifications suivantes : les armes devaient être de calibre .38, à 5 coups, avec un canon d'une longueur minimale de 3 1/4 pouces, au fini bleu (« bleui », comme on dit dans le monde de l'armement). Les revolvers devaient avoir été fabriqués par l'un des grands de l'industrie des armes de l'époque, dont les raisons sociales apparaissaient dans le document. Curieusement, la date limite pour la présentation des soumissions ne donnait pas beaucoup de temps aux

Le deuxième contrat, concernant les munitions ainsi que des étuis, fut accordé à Caverhill, Learmont, « gros-siste en quincaillerie », établi au 455, rue Saint-Pierre, dans le Vieux-Montréal. Cette entreprise devait fournir 100 boîtes de 100 cartouches, au prix de 0,84 \$ la boîte, et 100 étuis en cuir à 0,50 \$ chacun. À noter que dans les documents officiels, on parle de porte-revolvers et non pas d'étuis...

La rationalisation avant l'heure

Le montant global de ces achats fut de 643 \$, dégageant ainsi un surplus de 157 \$ que le Comité de police se réservait en vue d'autres transactions similaires. Effectivement, d'autres revolvers du même type ont vraisemblablement été acquis ultérieurement, car l'auteur de ces lignes a vu, il y a plusieurs années, un revolver Iver Johnson, au fini nickelé cette fois, portant les lettres MCP, pour Montreal City Police, de même que le

numéro 146

estampillé sur la crosse. Ce revolver était en la possession

d'un policier retraité,

aujourd'hui décédé, qui se rappelait qu'au début du 20^e siècle, les policiers laissaient leur revolver au poste d'attache à la fin de leur quart de travail, à la disposition de ceux qui les relevaient. Cela a été corroboré par l'ex-lieutenant Godfrey Witty, qui fut policier de 1907 à 1945, lors d'une entrevue avec l'auteur quelques jours avant son décès en 1997, à l'âge de 108 ans.

Avec l'achat, en 1899, de 100 revolvers pour armer les quelque 400 policiers que comptait le Service à l'époque, c'était peut-être la rationalisation avant l'heure...



fournisseurs éventuels : elle

était fixée au jeudi suivant, le 23 novembre 1899.

Les contrats

Décidément, les choses allaient rondement en ces temps-là, puisque la journée même de l'ouverture des soumissions, le 23 novembre 1899, le Comité de Police recommandait à la Ville de Montréal d'accorder deux contrats aux fournisseurs ayant présenté les soumissions au plus bas prix et conformes aux exigences. Le premier contrat fut adjugé à la compagnie Frothingham & Workman, une quincaillerie dont l'entrepôt était situé au 157, rue Saint-Paul Ouest, pour la fourniture de 100 revolvers de marque Iver Johnson, au coût unitaire de 5,09 \$, avec une garantie de 15 mois...

Références :

- *The Montreal Gazette*, novembre 1899
- Archives de la Ville de Montréal